



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Trente-et-unième réunion du Comité d'experts



**COMMISSION DE
L'UNION AFRICAINE**

Septième réunion du Comité d'experts

Réunion du Comité d'experts de la cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Addis-Abeba (Éthiopie)
22 et 25 mars 2012



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/COE/31/19
AU/CAMEF/EXP/19(VII)
10 février 2012

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE ET DE LA STRATEGIE POUR L'HARMONISATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012

TABLE DES MATIÈRES

	Page
ACRONYMES	ii
I. INTRODUCTION	1
II. CHARTE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE	2
A. Signature et ratification de la Charte	2
B. Mesures visant à accélérer la signature et la ratification de la Charte.....	2
C. Elaboration de directives et mise en œuvre de la Charte	2
III. LA STRATÉGIE POUR L'HARMONISATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE ET LES STRATÉGIES SECTORIELLES	4
A. Mise en œuvre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique	4
B. Rapports d'activité sur les stratégies sectorielles	5
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	15
A. Conclusion.....	15
B. Recommandations.....	15
ANNEXE	17
Liste des pays qui ont signé, ratifié/adhéré à la Charte africaine de la statistique et Etat détaillé des pays africains des SNDS	17

ACRONYMES

AGNA	Groupe africain sur la comptabilité nationale
AGROST	Groupe africain sur la formation statistique et les ressources humaines
AICMD	Microdonnées intégrées de recensement en Afrique
AIKP	Programme de connaissance de l'infrastructure en Afrique
BAD	Banque africaine de développement
INS	Institut national de la statistique
CAS	Centre africain pour la statistique/CEA
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CER	Communauté économique régionale
CFS	Centre de formation statistique
COMESA	Marché commun des États de l'Afrique orientale et australe
CRO	Bureau d'état civil
CUA	Commission de l'Union africaine
ECSV	Etat civil et statistiques vitales
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
GASG	Groupe africain sur les statistiques du genre
GeSNet	Réseau des statistiques sur le genre
IAEG	Groupe interinstitutions et d'expert
IDISA	Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique/CEA
IHPC	Indice harmonisé des prix à la consommation
IHSN	Réseau international pour les enquêtes auprès des ménages
IMTS	Statistiques du commerce international de marchandises
LMIS	Système d'information sur le marché du travail
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
PAO	Organisation panafricaine
PCI-Afrique	Programme de comparaison internationale pour l'Afrique/BAD
PFSA	Programme de formation statistique pour l'Afrique
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
RPH	Recensement de la population et de l'habitat
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SADS	Symposium africain sur le développement de la statistique
SCN	Système de comptabilité nationale
SHaSA	Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique
SNDS	Stratégie nationale de développement de la statistique
SNS	Système national de la statistique
SSA	Système statistique africain
StatCom-Afrique	Commission statistique pour l'Afrique
STG	Groupe technique d'experts
UMA	Union du Maghreb arabe

I. INTRODUCTION

1. Les réunions annuelles conjointes de la Conférence des ministres de l'Économie et des Finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, tenues en mars 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie), ont, après examen du rapport sur la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA), a décidé de :

a) Inviter tous les États membres de l'Union africaine qui ne l'ont pas encore fait à déployer tous les efforts possibles pour signer et ratifier la Charte dans un délai d'un an pour qu'elle entre en vigueur ;

b) Demander aux États membres, aux Communautés économiques régionales (CER), à la Commission de l'UA, à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à la Banque africaine de développement (BAD) et aux autres membres du système statistique africain (SSA) de mettre en œuvre le mécanisme d'évaluation par les pairs et de s'assurer que l'ensemble des pays du continent est couvert en 5 ans ;

c) Demander également aux États membres, aux CER, à la Commission de l'UA, à la CEA et à la BAD de prendre les mesures nécessaires en vue de la mise en œuvre de toutes les initiatives contenues dans la Stratégie SHaSA, et d'élaborer d'autres stratégies dans de domaines nouveaux tels que les statistiques ventilées par sexe ;

d) Inviter la Commission de l'UA, à la CEA, la BAD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à renforcer leur collaboration pour la mise en œuvre opérationnelle de l'Initiative AfricaInfo afin de lui conférer une dimension continentale, et à élaborer un plan pour sa mise en œuvre.

2. Ainsi, conformément à ces recommandations et sous l'égide des trois organisations panafricaines (PAO), à savoir, la Commission de l'UA, la CEA la BAD, et tous les membres du Système statistique africain (SSA) ont entrepris diverses activités visant à mettre en œuvre la Charte africaine de la statistique et la Stratégie SHaSA en étroite collaboration avec les partenaires au développement.

3. Ce rapport présente certaines actions et les résultats connexes et propose des recommandations pour la mise en œuvre effective des activités en cours et à venir.

II. CHARTE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE

A. Signature et ratification de la Charte

4. Depuis l'adoption de la Charte africaine de la statistique par la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement lors de sa douzième session ordinaire à Addis-Abeba (Éthiopie) en février 2009, vingt et un (21) États membres de l'UA l'ont signée et seuls cinq (5) l'ont ratifiée.

B. Mesures visant à accélérer la signature et la ratification de la Charte

5. La Commission de l'Union africaine a entrepris des missions de consultations pour promouvoir la ratification et l'approbation de la Charte dans de nombreux pays. Des documents de plaidoyer ont été élaborés avec le soutien de la Banque mondiale afin de populariser la Charte et d'assurer son appropriation par toutes les parties prenantes. Les Bureaux nationaux de la statistique (BNS) en leur qualité de coordonnateurs des Systèmes statistiques nationaux (SSN) devraient vulgariser la Charte dans leurs pays respectifs à l'aide de moyens appropriés et de documents qui leur ont été communiqués.

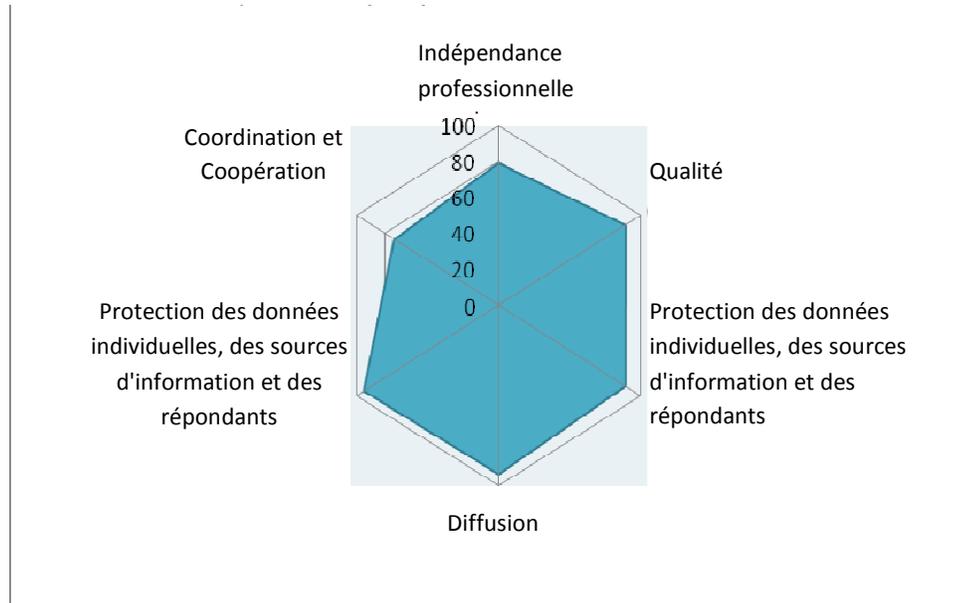
C. Elaboration de directives et mise en œuvre de la Charte

6. La Commission de l'UA a élaboré des directives et des indicateurs pour évaluer l'état de mise en œuvre des principes de la Charte par les SSN. Un plan d'action pour la mise en œuvre des principes a également été élaboré. Une session de formation a été organisée à Abidjan (Côte d'Ivoire) en décembre 2011 pour adopter les directives et les indicateurs et former certains directeurs généraux des Bureaux nationaux de la statistique dans le domaine de la mise en œuvre des directives.

7. La Commission de l'UA a réalisé une étude pour évaluer l'état de mise en œuvre des principes de la Charte par les États membres. Les résultats préliminaires de l'étude ont révélé que tous les pays qui ont répondu au questionnaire d'auto-évaluation mettent bien en œuvre les principes de la Charte. Cependant, lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre des sous-principes, quelques lacunes subsistent encore.

8. En général, les résultats montrent que tous les principes de la Charte sont mis en œuvre dans une certaine mesure. Cependant, le niveau de mise en œuvre varie d'un principe à l'autre, à l'exception du sixième principe « Coordination et coopération » dont le taux de mise en œuvre dépasse les 80% (figure 1).

Figure 1 : Analyse des six principes de la Charte africaine de la statistique



9. Conformément à la recommandation de la cinquième réunion du Comité des directeurs généraux qui s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) en décembre 2010, qui a exhorté la Commission de l'UA à mettre en œuvre le mécanisme d'évaluation statistique par les pairs et à assurer une couverture continentale dans les cinq prochaines années, la Commission de l'UA a procédé à une évaluation par les pairs des SSN du Sénégal du 24 au 28 octobre 2011. En 2011, PARIS21 a réalisé huit évaluations par les pairs avant de confier le processus à la Commission de l'UA qui a programmé la couverture de tous les pays africains au cours des cinq prochaines années.

III. LA STRATÉGIE POUR L'HARMONISATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE ET LES STRATÉGIES SECTORIELLES

10. En ce qui concerne la Stratégie SHaSA, les activités suivantes ont été entreprises :

A. Mise en œuvre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique

11. La Commission de l'Union africaine, la CEA et la BAD ont préparé un Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie SHaSA et de certaines de ses stratégies sectorielles. Le Plan d'action fournit des détails sur les résultats attendus, les activités, le calendrier et les responsabilités. La section suivante porte sur les progrès accomplis aux niveaux national, régional et continental à cet égard.

1. Au niveau national : Les Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS)

12. Au moins la moitié des pays africains met en œuvre des SNDS ou leurs équivalents, et les autres pays sont à différents stades de conception ou en phase de mise à jour. Il convient de noter que tous les pays n'ont pas encore aligné leurs SNDS sur la Stratégie SHaSA. Le tableau 1 présente l'état des SNDS en novembre 2011.

Tableau 1. Tableau récapitulatif de l'état des SNDS en Afrique

AFRIQUE	Pays où la mise en œuvre d'une stratégie est en cours		Pays où l'élaboration ¹ d'une stratégie est en cours ou l'adoption est en attente		Pays dont la stratégie a expiré ou sans stratégie et en cours de planification d'une SNDS		Pays sans stratégie et sans planification en cours ²		TOTAL
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
	22	55,0 %	15	37,5 %	2	5,0 %	1	2,5 %	40

Source : <http://www.paris21.org>

2. Au niveau régional : Les programmes statistiques des CER

13. Différentes CER ont élaboré des programmes statistiques à moyen et à long terme pour appuyer l'intégration régionale. Il est indispensable de fournir aux Communautés des informations statistiques pertinentes, régulières et exactes aux fins de la planification, de la formulation des politiques, du suivi de l'application des protocoles et de la prise de décision. Les programmes sont généralement axés sur la disponibilité de statistiques de base harmonisées, comparables, fiables et actualisées dans les domaines économique et social, notamment les statistiques économiques et sociales et les questions intersectorielles. Certaines CER n'ont pas encore élaboré un programme statistique pour soutenir l'intégration régionale. Leurs différents programmes doivent être alignés sur la Stratégie SHaSA.

¹ Une SNDS est en cours d'élaboration grâce à un financement assuré.

² Un document sur la SNDS est finalisé. Une fois approuvé, il remplacera les documents SNDS existants.

3. Au niveau continental : le Système statistique africain

14. Le Système statistique africain est devenu sensible aux besoins en données sur les programmes d'intégration en élaborant des initiatives statistiques appropriées dans un certain nombre de domaines d'intégration. Cependant, il reste un certain nombre de domaines pour lesquels aucune initiative statistique n'a encore été élaborée.

B. Rapports d'activité sur les stratégies sectorielles

15. Depuis l'adoption de la Stratégie SHaSA, des groupes techniques d'experts spécialisés (STG) ont été créés pour chaque domaine statistique identifié sous la coordination et la responsabilité d'un organisme chef de file. Afin d'éviter les doubles emplois et de tirer parti des efforts en cours, les STG correspondent aux groupes de travail de la Commission statistique pour l'Afrique (StatCom-Afrique), même s'il ne s'agit pas d'une équivalence bijective. De nouveaux STG ont été créés pour traiter des questions afférentes aux domaines qui n'avaient pas de groupes de travail. Ces groupes sont composés de 20 à 25 spécialistes ou professionnels des statistiques issus des États membres ou des CER ainsi que des représentants des institutions spécialisées régionales ou internationales. L'adhésion aux différents groupes se fait sur une base volontaire et les STG doivent organiser des réunions au moins deux fois par an. Quatorze STG devraient être mis en place dans les différents domaines statistiques identifiés. Les pays chefs de file (LC) ont été identifiés sur la base de leur capacité à promouvoir les STG pour la mise en œuvre effective de la Stratégie.

1. Gouvernance, paix et sécurité

16. Il est de plus en plus admis en Afrique que l'amélioration de la gouvernance joue un rôle essentiel dans la promotion de la croissance et du développement et permet aux pays africains d'atteindre leurs objectifs de développement, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En conséquence les organisations panafricaines (PAO) se sont engagées à faire le plaidoyer pour une meilleure gouvernance en Afrique et pour la population du concept et de ses dimensions dans un rapport sur la gouvernance en Afrique qui met en lumière les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

17. Jusqu'à présent, la publication de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) intitulée : *Rapport sur la gouvernance en Afrique (RGA)* a été publiée deux fois : en 2005 (RGA-I) et en 2009 (RGA-II), RGA-I présentait les résultats d'une étude avec 85 indicateurs regroupés selon les thèmes suivants : la gouvernance politique, la gouvernance économique et la gestion des finances publiques ; le développement du secteur privé et la gouvernance d'entreprise ; l'efficacité et la responsabilité de l'exécutif ; les droits de l'homme et l'état de droit ; la corruption et le renforcement des capacités institutionnelles.

18. Les travaux statistiques qui étayaient cette étude ont été réalisés par la CEA avec la participation des institutions de recherche nationales, des représentants de gouvernements, la société civile, le secteur privé et les partenaires internationaux à des ateliers nationaux organisés dans 26 pays participants. En outre, les enquêtes réalisées auprès des ménages ont été menées par les chercheurs en étroite collaboration avec les BNS.

19. Le Groupe technique spécialisé sur les statistiques sur la paix, la sécurité et la gouvernance sera mis en place en 2012.

2. Coordination et harmonisation des systèmes d'information du marché du travail

20. La Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou de 2004 sur la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté mettent l'accent sur les Systèmes d'information du marché du travail, et intègrent comme indicateurs les initiatives de création d'emplois et de réduction de la pauvreté dans le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Tous les Cadres de politique régionale intégrée de l'emploi reconnaissent les lacunes des Systèmes d'information du marché du travail (SIMT) des pays africains ainsi que les problèmes de planification, de suivi et d'évaluation des politiques de l'emploi qui en découlent pour toutes les parties prenantes du marché du travail.

21. Cette initiative prévoit des efforts et des investissements importants dans le développement des SIMT au niveau national comme première étape dans le processus d'harmonisation. Elle prévoit également des initiatives régionales de SIMT et définit clairement le rôle de la Commission de l'UA et des partenaires au développement.

22. La Commission de l'UA a organisé un atelier de renforcement des capacités et de planification « *Harmonisation et coordination des Systèmes d'information du marché du travail en Afrique* », à Addis-Abeba les 14 et 15 décembre 2010. Suite à cet atelier et à d'autres initiatives de consultation avec les parties prenantes, la Commission de l'UA a élaboré un « *Projet-cadre d'harmonisation et de coordination du marché du travail* ». Le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique de l'Ouest a apporté son soutien à la Commission de l'UA dans l'élaboration d'une liste minimale d'indicateurs du travail, de l'emploi et de la formation technique et professionnelle, et dans la préparation d'un plan d'action pour la réalisation d'une enquête harmonisée sur la main d'œuvre.

23. Le Comité directeur s'est réuni à Addis-Abeba (Éthiopie) les 7 et 8 septembre 2011 pour examiner les documents et y a apporté certains amendements. À la suite de la réunion du Comité directeur, la Commission de l'UA a organisé un séminaire à Dakar (Sénégal), du 24 au 26 novembre 2011. La liste minimale d'indicateurs et le plan d'action ont été présentés à un groupe composé de fonctionnaires chargés des statistiques du travail et des Observatoires responsables. Le plan d'action et la liste minimale d'indicateurs ont été présentés à la réunion de StatCom-Afrique en janvier 2012.

24. La BAD, dans le cadre du programme de renforcement des capacités statistiques (SCB), a aidé les pays à améliorer leurs statistiques du travail dans les domaines suivants : appui technique et opérationnel pour mener des enquêtes sur la population active et sur les dépenses des ménages, les classifications des statistiques du travail (classifications par produit, par activité économique et par profession) et l'élaboration des répertoires d'entreprises. En outre, elle a commencé la production de guides opérationnels et méthodologiques pour mener des enquêtes sur la population active et sur les dépenses des ménages. Les guides devraient être publiés en 2012.

25. Le soutien de la BAD devrait se poursuivre dans le cadre de la phase III du SCB. Son démarrage est prévu au cours du premier trimestre de 2012 et concernera essentiellement les pays francophones.

3. Secteur extérieur (commerce extérieur et la balance des paiements)

26. L'objectif principal de ce groupe de travail est d'harmoniser la production des statistiques relatives au commerce extérieur et à la balance des paiements en Afrique. Il encourage également les pays à utiliser les Statistiques du commerce international de marchandises (SCIM) comme seule méthodologie pour l'élaboration des statistiques du commerce en Afrique, l'EUROTRACE pour le traitement des données du commerce extérieur et le SYDONIA pour l'enregistrement des déclarations en douane. Pour la balance des paiements, les pays bénéficieront d'une assistance pour mettre en œuvre le manuel du FMI. Depuis la création du groupe de travail, plusieurs activités ont été menées.

27. La première réunion du Groupe technique spécialisé (GTS) a finalisé les Termes de référence du GTS même si elle a porté essentiellement sur les SCIM. Les participants à la réunion ont examiné les obstacles au développement et à l'harmonisation des SCIM, et ont proposé des recommandations appropriées.

28. Une deuxième réunion a eu lieu à Addis-Abeba (Éthiopie), du 5 au 7 octobre 2011, sur le *Compendium des statistiques du commerce intra-africain et des échanges extérieurs de l'Afrique*. Le *Compendium* a d'abord été publié par la Division de la statistique de la CEA en 1997. Il s'agissait d'une publication régulière produite tous les deux ans jusqu'en 2005, date d'arrêt de publication. La publication n'a repris que lorsque le Centre africain pour la statistique (ACS) a relancé sa production à partir de 2011. La Commission de l'UA prépare également une publication sur le commerce intra-africain, tel que discuté lors du Sommet de janvier 2012.

29. Le Séminaire régional sur les Statistiques du commerce international de marchandises tenu du 14 au 18 novembre 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie) a été organisé par le CAS et la Division de l'intégration régionale, des infrastructures et du commerce (RIITD) de la CEA, en collaboration avec la Commission de l'UA et la BAD. L'objectif principal du séminaire régional était de renforcer les capacités des pays africains en ce qui concerne les derniers concepts et définitions des SCIM.

4. Stratégie africaine pour la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 2008

30. Les phénomènes essentiels du comportement économique d'un pays (production, consommation, accumulation et des concepts associés de revenu et de richesse) sont identifiés et évalués dans le cadre général du Système de comptabilité nationale (SCN)³. Ainsi, le SCN facilite l'évaluation de la situation économique d'un pays et de ses variations dans le temps. Les Statistiques sur la comptabilité nationale sont également importantes pour identifier les lacunes dans la performance et la planification du développement dans les pays.

31. Le Groupe africain sur la comptabilité nationale (AGNA) a conçu une stratégie visant à établir des instruments de comptabilité nationale pour la région Afrique en conformité avec les normes et pratiques internationales. La stratégie vise à doter le continent de la capacité à développer une comptabilité nationale conforme aux normes internationales, tout en prenant en compte les réalités spécifiques étant donné les différents niveaux de développement des pays. Au niveau opérationnel, un programme régional quinquennal (2010-2014) pour la mise en œuvre du SCN 2008 a été élaboré pour mettre en œuvre la stratégie. Le programme est en cours d'exécution grâce aux

³ Essential SNA: Building the Basics, Eurostat Methodologies and Working Papers, European Commission, 2010 edition.

composantes liées à : la campagne de plaidoyer qui a commencé avec la Journée africaine de la statistique (JAS) de 2011 ; les événements méthodologiques suivies du renforcement des capacités (formation et assistance technique) ; et l'établissement et le renforcement des institutions. Ces composantes seront appuyées par le suivi et l'évaluation continus et l'établissement de rapports.

32. Néanmoins, afin d'accélérer la mise en œuvre, il est nécessaire d'améliorer la gouvernance de l'AGNA, de finaliser les termes de référence des coordonnateurs régionaux, d'intégrer les représentants des banques centrales et d'organiser des forums de discussion. De nombreuses questions restent à résoudre telles que : des comptes locaux pour éclairer les prises de décision au niveau sous-régional, des approches complémentaires en matière de répartition des revenus et de questions environnementales, entre autres, et la production des ménages et la comptabilité du budget-temps. Cette comptabilité est utile pour prendre en compte la dimension du genre et peut également être utilisée pour analyser et identifier les directions que prennent les populations en tant que société.

5. Plan de mise en œuvre du Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique)

33. Le cycle de 2005 du PCI a couvert plus de 140 pays dont 48 d'Afrique. La BAD a coordonné la conception et la mise en œuvre du Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique) de 2005 en partenariat avec la Banque mondiale, le FMI, le DFID, la CEA, le PNUD, PARIS21, l'ACBF, l'INSEE-France, l'ONS-Royaume-Uni et différentes organisations et institutions sous-régionales africaines. Au cycle précédent du PCI de 1993, sur un total de 118 pays dans le monde, 22 pays africains ont participé au programme. Le PCI-Afrique de 2005 a aidé les pays participants à renforcer leurs statistiques économiques, à établir les indices de prix à la consommation, le produit intérieur brut (PIB) et des indices connexes, et à produire des statistiques sur les parités de pouvoir d'achat (PPA). Il a également contribué au développement général des statistiques, y compris l'élaboration des SNDS. La BAD a utilisé le PCI-Afrique comme « tremplin » pour son programme continental de renforcement des capacités statistiques.

34. Le cycle de 2011 du PCI-Afrique a été lancé en juin 2010 et ses activités ont démarré officiellement en janvier 2011. Les activités peuvent être divisées en deux principales catégories, à savoir, la statistique des prix et la comptabilité nationales, y compris la formation, l'assistance technique, etc.

6. Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)

35. La BAD, en collaboration avec les secrétariats des statistiques du COMESA et de la SADC, a entrepris depuis 2010 un programme pour aider les CER à établir l'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) dans le cadre des efforts d'intégration régionale déployés pour satisfaire les critères de convergence macro-économiques sur le continent. Jusqu'ici, avec le soutien de la BAD, les pays membres des deux secrétariats ont établi l'Indice IHPC mis en ligne sur les sites Web du COMESA, de la SADC et de la BAD. La BAD, dans le cadre de la phase III du SCB, apportera un soutien similaire aux autres organisations sous-régionales, à savoir la CEDEAO, la CEEAC et l'UMA. Ce travail devrait commencer au premier trimestre de 2012.

7. Science, technologie et éducation

36. La deuxième Décennie de l'éducation en Afrique, connue sous le nom Plan d'action, « a été élaborée par l'Afrique elle-même dans l'intérêt de l'ensemble du continent et de ses populations ». Son ambition était de veiller à ce que l'Afrique prenne en mains son propre destin en matière d'éducation tout en tirant profit de l'assistance multiple, utile et indispensable de la communauté internationale. La plupart des pays ont partiellement intégré les sept domaines prioritaires du Plan d'action de la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique dans leurs plans nationaux de développement de l'éducation.

37. Afin d'évaluer le développement de l'éducation en Afrique, l'Observatoire/PIED a utilisé les indicateurs proposés pour le rapport de situation continental. Ils couvrent les 7 domaines prioritaires du Plan d'action de la deuxième Décennie de l'éducation. L'analyse de ces indicateurs permettra de déterminer s'il y a eu progrès ou régression enregistré dans chaque pays et chaque CER. Des indicateurs d'évaluation des progrès ont été élaborés et adoptés. Toutefois, il a été constaté que les systèmes de gestion des données ne sont pas bien structurés dans l'ensemble. Dans un certain nombre de pays, il n'existe aucune structure centrale pour la validation des données. Dans beaucoup d'autres pays, le manque de financement pour la collecte de données statistiques et la multiplicité des services gérant les données statistiques sur l'éducation compliquent la collecte de données. Le Plan d'action vise à combler ces lacunes.

38. De nombreuses activités ont été entreprises après le lancement du Plan d'action de la deuxième Décennie de l'Éducation. La Commission de l'UA a élaboré un ensemble d'indicateurs efficaces pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique en 2008. Les travaux de l'atelier technique restreint qui a réuni les États membres du Bureau de la COMEDAF, les CER et les principaux partenaires tels que l'ADEA, l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), l'UNICEF et la CONFEMEN (PASEC) à Dakar (Sénégal) du 4 au 6 mars 2009 ont permis de stabiliser l'ensemble de ces indicateurs.

8. Cycle de recensements de la population et de l'habitat (RPH) de 2010

39. Il y a cinq ans, les Organisations panafricaines (PAO), les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux se sont associés pour promouvoir et soutenir la mise en œuvre du Cycle de recensements de la population et de l'habitat (RPH) de 2010 dans les pays africains. Ils ont encouragé tous les pays africains à participer au cycle de 2010 pour le recensement de leurs populations. Lors du cycle de recensement de 2000, environ un tiers des pays africains n'a pas effectué de recensement et, en conséquence, environ la moitié de la population africaine n'a pas été recensée au cours de cycle de recensement.

40. De ce fait, les pays africains se sont engagés à améliorer leur participation au cycle de recensement de 2010 en cours. Pour traduire cet engagement en action, certains pays africains ont organisé une série de séminaires nationaux sur le développement de la statistique dont le thème principal était le recensement de la population. Depuis 2006 à ce jour, six séminaires ont été organisés successivement en Angola, en Égypte, au Ghana, au Rwanda, au Sénégal et en Afrique du Sud. Il en a résulté une meilleure sensibilisation à la nécessité d'entreprendre un recensement, en particulier au niveau politique. À ce jour, trente-deux pays ont achevé le cycle de recensement de 2010 et tous les autres ont l'intention de procéder à un recensement avant 2014.

41. Pour atteindre cet objectif, la CEA, en collaboration avec la BAD et la Commission de l'UA et avec un important soutien de l'Institut national de la statistique d'Afrique du Sud (Statistics-

South Africa), a aidé les pays à renforcer leurs capacités dans divers domaines de recensement, par des ateliers et des réunions de groupes d'experts sur : la planification du recensement et l'énumération ; l'évaluation des recensements et l'enquête postcensitaire ; le traitement, l'analyse et la diffusion des données de recensement ; l'archivage des données de recensement ; et l'utilisation du guide de gestion des microdonnées du Réseau international d'enquêtes auprès des ménages (IHSN). Un certain nombre de pays ont également bénéficié de formations et d'assistance technique pour : l'utilisation des techniques numériques pour la cartographie censitaire et le traitement des données ; la cartographie censitaire et le traitement des données pour le recensement de la population et de l'habitat ; la diffusion des résultats de recensement au moyen d'un atlas interactif numérique ; la cartographie censitaire pour la préparation du recensement de la population, de l'habitat et des animaux ; la révision et la mise à jour des renseignements géospaciaux relatifs aux produits cartographiques.

42. À cet égard, la CEA a élaboré une série de manuels pour l'amélioration de la qualité des données relatives au recensement. Il s'agit notamment de : (a) Addendum de l'Afrique sur les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat ; (b) Manuel sur la saisie des données ; (c) Manuel sur la préparation des données et (d) Manuel sur la présentation tabulaire des données.

43. Alors que l'obstacle à la réalisation des recensements en Afrique est en cours d'élimination, l'utilisation des données de recensement reste à un niveau beaucoup trop faible. Ceci s'explique par différentes raisons, y compris la disponibilité et l'accessibilité des données de recensement. Le Projet d'analyse des recensements africains a été lancé à Pretoria (Afrique du Sud). Le Projet a réussi à récupérer et archiver plusieurs recensements africains et ces données de recensement sont actuellement disponibles pour la recherche. S'inspirant de cette initiative, la série « la démographie en Afrique » a été lancée avec des contributions d'experts, d'intellectuels et de professionnels africains.

44. Il convient de noter que le site Web des Microdonnées intégrées de recensement en Afrique (AICMD) a été lancé au siège du Centre africain des statistiques de la CEA. Ce site fournit gratuitement les microdonnées sur 51 524 324 de personnes aux chercheurs et aux décideurs. Simplement en s'enregistrant et en acceptant les conditions de la licence d'utilisation telles que la protection de la confidentialité des statistiques et le partage des résultats de la recherche, etc. les visiteurs peuvent télécharger et utiliser les ensembles de données souhaités.

45. Au fur et à mesure que les recensements africains seront effectués dans le Cycle de 2010, les publications de travaux de recherche et de recherche appliquée seront exploitées. Ceci transformera le rôle de l'information démographique et des données statistiques qui étaient en général inaccessibles, non analysées et non utilisées. Le paysage intellectuel et de la recherche appliquée en Afrique sera transformé par l'importante contribution des systèmes statistiques et des données démographiques actualisés et accessibles.

9. Programme de formation statistique pour l'Afrique (STPA)

46. Le Groupe africain sur la formation statistique et les ressources humaines (AGROST) a été créé en 2009 sous l'égide de StatCom-Afrique pour coordonner les diverses initiatives en matière de formation statistique en Afrique pour répondre à la multiplication des groupes et initiatives sur la formation statistique en Afrique. Cette situation a entraîné une utilisation inefficace des maigres ressources et le chevauchement des activités dans le renforcement des capacités du SSA.

47. L'objectif principal d'AGROST est d'assurer la coordination des activités et des initiatives menées à l'appui de la formation statistique et la mise en valeur des ressources humaines en Afrique. Cette coordination s'effectue à trois niveaux différents, à savoir, les activités et initiatives en cours, la planification des projets, et l'alignement de l'assistance technique et financière des partenaires sur la formation statistique en Afrique.

48. Depuis sa création, l'AGROST a entrepris un certain nombre d'activités, notamment :

- Plusieurs réunions, au Caire (Égypte) (novembre 2010), Maputo (Mozambique) (avril 2011), Dublin (Irlande) (août 2011), et à Yaoundé (Cameroun) (novembre 2011) ;
- Organisation d'un atelier en collaboration avec GIZ sur les statistiques environnementales à Dublin ;
- Organisation d'un atelier sur l'intégration des méthodologies des OMD dans les programmes de formation statistique ;
- Examen des études réalisées par la CEA sur : (a) le Compendium sur les centres de formation statistique (CFS) (b) la Stratégie pour l'harmonisation des programmes de formation et des diplômes, qui sera partie intégrante de la Stratégie SHaSA.

49. Même si des progrès ont été accomplis en terme de coordination, l'AGROST devrait encore relever plusieurs défis notamment la mobilisation des ressources ; des activités menées sans que le secrétariat basé à la CEA n'en soit informé ; le faible nombre de CFS pour les pays africains lusophones; et les barrières linguistiques entravant les travaux de recherche en collaboration entre les CFS.

10. L'état civil et les statistiques vitales

50. La CEA, la Commission de l'UA et la BAD, en partenariat avec d'autres institutions régionales et des institutions des Nations unies, ont lancé une importante initiative pour l'amélioration des systèmes d'état civil et des statistiques vitales (CRVS) sur le continent, en adoptant une approche globale qui vise à régler les problèmes systémiques liés aux aspects juridiques, politiques, administratifs et opérationnels des systèmes CRVS. En outre, le Symposium africain sur le développement de la statistique (SADS), après avoir atteint ses objectifs précédents de faire participer les États africains au cycle 2010 de recensement de la population et de l'habitat, a décidé de se concentrer sur le développement des CRVS dans tous les pays du continent.

51. Une des principales réalisations a été l'engagement pris par les ministres responsables de l'état civil réunis lors de leur première conférence, tenue en août 2010 à Addis-Abeba (Éthiopie), de soutenir un plan de mise en œuvre assorti de délais, du processus de réforme pour l'amélioration des systèmes de CRVS dans leurs pays respectifs. La Déclaration faite par les ministres lors de la réunion et le Plan d'action à moyen terme élaboré par le Groupe d'experts réunis plus tôt et approuvé par les ministres, constituent actuellement la base de l'action future pour accélérer l'amélioration des systèmes CRVS dans la région.

52. Pour mettre en œuvre ces engagements, un Programme africain sur les systèmes CRVS (AP-CRVS) a été élaboré et un Groupe restreint a été constitué pour diriger la mise en œuvre. Il est composé de la CEA, de la Commission de l'UA, de la BAD, du FNUAP, de l'UNICEF, du Réseau

de métrologie sanitaire (HMN) et du HCR avec la CEA en qualité de secrétariat. Le Groupe a finalisé un programme à moyen terme et a élaboré un questionnaire pour soutenir l'évaluation de l'état des systèmes CRVS dans les pays africains. Les BNS devraient: (a) jouer un rôle clé dans la réalisation d'une évaluation exhaustive des CRVS et la préparation des plans d'action nationaux ; (b) établir chaque année des statistiques basées sur l'état civil et promouvoir les statistiques des régions (ville) où le système d'état civil existe ; (c) collaborer avec les ministères de la Santé et les bureaux de l'état civil pour améliorer la qualité des statistiques de causes de décès, et (d) promouvoir l'utilisation des statistiques basées sur l'état civil et les statistiques vitales.

53. Les Organisations panafricaines et les CER devraient : (a) identifier les pays qui seront membres de l'équipe de coordination chargée de toute réorganisation des systèmes CRVS ; (b) veiller à ce que la collecte, l'édition, le traitement, les calculs et la diffusion reposent sur les principes et les recommandations pour un système de statistiques de l'état civil (c) évaluer régulièrement les systèmes CRVS afin d'identifier les obstacles et les défis et fournir une assistance technique et assurer la formation pour remédier aux faiblesses.

11. Stratégie africaine pour la production des données sur les préoccupations et les besoins des femmes pour le suivi du programme de développement, y compris les OMD

54. Depuis la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes tenue à Beijing en 1995, de nombreux bureaux de statistiques dans divers pays du monde ont commencé à mettre en œuvre des programmes de statistiques ventilées par sexe visant à évaluer les inégalités entre les hommes et les femmes dans les divers aspects du développement et à compiler et diffuser ces statistiques. Ces dernières années, plusieurs initiatives ont été lancées au niveau mondial, y compris le Programme mondial sur les statistiques ventilées par sexe, le Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe qui s'est tenu trois fois depuis 2007, et un mécanisme de coordination sur la base des activités du Groupe interinstitutions et d'experts (IAEG) des Nations Unies sur les statistiques ventilées par sexe. Ces initiatives visaient à assurer l'échange de connaissances et d'expériences, la création de base de données sur les statistiques et les indicateurs ventilées par sexe ; l'organisation de cours de formation sur les statistiques ventilées par sexe ; et l'échange de meilleures pratiques en matière de législation sur les statistiques ventilées par sexe.

55. Au niveau continental, plusieurs initiatives ont été lancées sur les statistiques ventilées par sexe visant à : faire le plaidoyer pour des statistiques sur les préoccupations et les besoins des femmes, promouvoir l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans les systèmes statistiques nationaux ; échanger les meilleures pratiques et expériences, et renforcer les capacités pour la collecte, la compilation et la diffusion des statistiques différenciées par sexe. Des mesures importantes ont été prises en ce qui concerne l'évaluation des inégalités avec l'Indice du développement et des inégalités entre les hommes et les femmes en Afrique (IDISA) élaboré par le Centre africain pour le genre et le développement social (CAGEDS) de la CEA, et l'enquête du budget-temps ainsi que la mise en place d'un compte parallèle sur la production des ménages. Des mesures ont été également prises en ce qui concerne dans d'autres thèmes liés au sexe tels que les statistiques sur la violence contre les femmes, la création d'un forum de discussion et d'échange d'expériences avec le Kampala City Group (Groupe de travail sur les statistiques ventilées par sexe) même si le groupe n'a pas produit les résultats escomptés, et la mise en place du Réseau des statistiques ventilées par sexe (GeSNet). En outre, la mise en place du Groupe africain sur les statistiques ventilées par sexe (AGGeS) par StatCom-Afrique facilitera la coordination des différentes activités liées aux statistiques ventilées par sexe en Afrique. L'AGGeS est conçu pour être conforme aux efforts d'harmonisation des statistiques en cours au niveau continental.

12. Plan d'action pour l'Afrique de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales

56. Pour répondre au problème de baisse de la quantité et de la qualité des statistiques agricoles dans les pays en développement, une Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales a été élaborée et approuvée en février 2010 par la Commission de statistique des Nations unies. L'objectif de la Stratégie mondiale est de mettre en place un cadre et une méthodologie pour améliorer la production et la qualité des statistiques sur l'alimentation et l'agriculture aux niveaux national et international afin d'orienter l'analyse des politiques et la prise de décision au 21^{ème} siècle. La Stratégie mondiale est composée de trois piliers, à savoir : (a) l'établissement d'un ensemble minimum de données de base que les pays doivent fournir pour répondre à leurs besoins actuels et émergents, (b) l'intégration de l'agriculture dans leurs SSN afin d'assurer la comparabilité des données des pays et dans le temps, et (c) assurer la viabilité du Système national de statistiques agricoles (SNSA) à travers la gouvernance et le renforcement des capacités statistiques.

57. L'Afrique est la première région à élaborer et à mettre en œuvre la Stratégie mondiale. Le Plan d'action pour l'Afrique de la Stratégie mondiale a été élaboré en 2010 par la BAD, la CEA, la Commission de l'UA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le Plan d'action s'inscrit dans une perspective à long terme (10 à 15 ans), mais sera mis en œuvre par étapes, la première phase couvrant la période de cinq ans 2011-2015. La première réunion du Comité directeur régional a eu lieu en juillet 2011. La BAD et la FAO ont tenu des discussions préliminaires avec les donateurs dont certains ont manifesté leur intérêt pour le financement du Plan Afrique. Dans le même temps, les essais sur le terrain ont été finalisés et le lancement du programme d'évaluation de pays est envisagé.

58. L'initiative de la BAD sur les statistiques d'infrastructures dans le cadre du Programme de connaissance de l'infrastructure en Afrique (AIKP) qui a remplacé le Diagnostic des infrastructures nationales en Afrique (AICD), vise à améliorer le stock des connaissances en matière d'infrastructure pour contribuer au suivi de l'impact de l'augmentation des investissements dans le secteur. L'initiative représente un effort sans précédent pour recueillir des données économiques et techniques détaillées sur l'infrastructure africaine relatives aux coûts budgétaires de chaque secteur, aux besoins futurs en investissement dans les secteurs et aux indicateurs de performance des secteurs. Le AIKP a une perspective à long terme et est un cadre pour la production plus durable de connaissances sur les infrastructures.

59. En 2009, la Banque mondiale, en collaboration avec la BAD et d'autres partenaires, a lancé le Diagnostic des infrastructures nationales en Afrique (AICD), un projet ambitieux visant à analyser les frais à engager pour combler le déficit en matière d'infrastructures dans 24 pays africains, sur la base des informations nationales relatives aux différents aspects des besoins en infrastructure. L'étude a estimé qu'un investissement moyen d'environ 15 % du PIB par an pour les pays à faible revenu et d'environ 10 % du PIB par an pour les pays à revenu intermédiaire au cours de la prochaine décennie serait nécessaire.

60. Le programme qui a remplacé l'AICD a été mis en place avec un budget de 15,6 millions de dollars américains pour la période 2010-2016. La stratégie de mise en œuvre nécessite des activités à entreprendre par les parties prenantes. En 2011, le Manuel sur les statistiques d'infrastructure de l'AIKP a été préparé et approuvé par la réunion du Groupe d'experts organisée par la BAD en avril 2011 et est prêt à être publié. Il a été présenté à StatCom-Afrique en janvier 2012. De nombreuses

activités ont été prévues : La collecte des données : un premier groupe de pays est planifié pour janvier - juin 2012 et un second groupe pour juillet - décembre 2012. Des ateliers de validation des données sont prévus ainsi que l'analyse des données, l'établissement de rapports de pays et l'élaboration de produits du savoir sur les infrastructures.

13. Base de données et diffusion des données d'AfricaInfo

61. Les trois organisations panafricaines en collaboration avec l'UNICEF ont élaboré un plan d'action quinquennal (2011-2015). La création de cette base de données est conforme à la mise en œuvre de l'Objectif stratégique 3 : *Créer un environnement technologique efficace pour la mise en œuvre de la Stratégie SHaSA*. La réalisation de cet objectif nécessite la mise en place d'un système intégré de gestion pour le suivi du programme d'intégration et la normalisation des outils de diffusion et des plates-formes.

62. Le principal objectif de AfricaInfo est de permettre à la Commission de l'UA, aux CER, aux États membres et aux autres utilisateurs de disposer d'informations statistiques pour assurer le suivi et l'évaluation du processus d'intégration aux niveaux régional et continental. La Commission de l'UA a organisé plusieurs réunions pour l'ensemble de ses départements et les CER en vue d'examiner le contenu de la base de données, la structure et la liste des indicateurs. Des points focaux ont été nommés par département et formés à l'utilisation de AfricaInfo.

63. Des statistiques fiables sont nécessaires pour appuyer les résultats, améliorer la responsabilisation et la transparence. L'utilisation massive des données, en particulier pour l'élaboration des politiques et la prise de décision est très importante pour la durabilité et le développement des systèmes statistiques. À cet égard, il est essentiel d'améliorer les systèmes de diffusion et de transmettre des informations aux utilisateurs sur les données disponibles et les moyens d'accès et d'utilisation. Au niveau continental, la Commission de l'UA, la CEA et la BAD produisent conjointement chaque année l'Annuaire statistique de l'Afrique et le rapport sur l'évaluation des progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation des OMD. L'objectif global est de constituer une base de données commune sur les données relatives au développement de l'Afrique qui proviennent de sources nationales.

64. La BAD a mis en place un Portail de données et un Système ouvert de données qui fournissent un service à guichet unique permettant l'accès facile et gratuit aux bases de données gérées par la Banque ainsi que celles d'autres institutions. En outre, un système de collecte et de gestion de données est actuellement en cours d'élaboration et sera partagé avec d'autres institutions régionales ainsi qu'avec des pays de la région pour permettre l'échange de données et réduire le fardeau imposé aux pays en matière de production de rapports. Dans le cadre de son troisième programme de renforcement des capacités statistiques qui démarrerait en 2012, la BAD prévoit d'apporter son assistance à tous les pays africains dans la mise en place de tels systèmes pour faciliter la diffusion des données et permettre le plein accès du public aux statistiques officielles. Cette initiative est conforme au Plan d'action de Busan pour la statistique qui a été adopté par tous les partenaires au développement en décembre 2011.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

A. Conclusion

65. La mise en œuvre effective de la Charte africaine de la statistique, de la Stratégie SHaSA et de ses stratégies sectorielles devrait permettre la production régulière de données crédibles et harmonisées sur les aspects politiques, économiques, sociaux et culturels du processus d'intégration africaine. Le défi de produire des statistiques de qualité reste énorme et les institutions et les pays pris individuellement ne peuvent pas relever ce défi.

B. Recommandations

66. Afin d'accélérer la mise en œuvre des activités en cours et à venir de la Charte africaine de la statistique, de la Stratégie SHaSA et de ses stratégies sectorielles (piliers), **la Conférence des ministres** :

i) **Ratification et mise en œuvre de la Charte africaine sur les statistiques**

- invite les pays à prendre les mesures nécessaires pour signer et ratifier la Charte avant décembre 2012, à procéder à des auto-évaluations et à intégrer les principes de la Charte dans les lois relatives aux statistiques et les SNDS ;
- demande aux CER et aux Organisations panafricaines de promouvoir la signature et la ratification de la Charte et d'en assurer le suivi et le plaidoyer;
- adopte des normes et des directives pour la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique approuvée par StatCom-Afrique ;
- demande aux Organisations panafricaines d'élaborer un cadre de gestion, d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte, d'en faire rapport, de procéder à des évaluations indépendantes (mécanisme d'évaluation par les pairs) et d'assurer la couverture de tous les pays dans 5 ans ; et

ii) **Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA)**

La Conférence a recommandé :

- la création de Groupes techniques d'experts (STG) dans les domaines non couverts par les groupes existants ;
- l'alignement du programme de travail des STG sur le modèle de stratégie de la Stratégie SHaSA ;
- l'intégration par les CER de la Stratégie SHaSA dans les stratégies régionales ;
- l'intégration par les pays de la Stratégie SHaSA dans les SNDS ;
- que l'AGSHa assure le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie SHaSA et d'en faire rapport ;

- la mobilisation des ressources par les pays, les organismes régionaux, les Organisations panafricaines et les partenaires pour la mise en œuvre de la Stratégie SHaSA et des stratégies sectorielles ainsi que l’AfricaInfo ;
- le soutien des Organisations panafricaines aux pays pour la mise en place des portails de données et des systèmes ouverts de données afin de faciliter la diffusion des données et permettre l’accès total du public aux statistiques officielles ;
- que la Commission de l’UA envisage l’institutionnalisation de la Conférence des ministres africains responsables de l’état civil et des statistiques de l’état civil comme une plate-forme permanente qui se réunira tous les deux ans pour examiner et évaluer des questions d’orientation liées aux CRVS en Afrique ;
- que les Organisations panafricaines et les partenaires, renforcent les capacités du Secrétariat de l’état civil et des statistiques vitales pour lui permettre de répondre à la demande croissante d’assistance dans l’amélioration des systèmes de CRVS en Afrique.

ANNEXE

Liste des pays qui ont signé, ratifié/adhéré à la Charte africaine de la statistique et état détaillé des SNDS par pays

No	Pays	Charte africaine de la statistique			Etat détaillé des SNDS par pays					
		Date de signature	Date de ratification	Date de dépôt	Etat	Nom	Période	Etat	Période	Période du DSRP ou du Plan de développement national
1	Algérie				Mise en œuvre	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2007-2012	Pas encore planifiée		2009-2015
2	Angola				Stratégie expirée	Plano Estatístico Nacional de Medio Prazo	2002-2006	Planifiée		2003-2008
3	Bénin	17/08/2009	10/01/2012		Mise en œuvre	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2007-2012	Pas encore planifiée		2007-2009
4	Botswana				Stratégie expirée	CSO Strategic Plan	2003/2004-2004/2005	Planifiée		2009-2015
5	Burkina Faso	06/07/2010			Mise en œuvre	Schéma directeur de la statistique	2010-2015	Pas encore planifiée		2011-2015
6	Burundi				Mise en œuvre	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2010-2014	Pas encore planifiée		2008-2011
7	Cameroun				Finalisée, en attente d'adoption	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2009-2013	Pas encore planifiée		2010-2020
8	République Centrafricaine				Mise en œuvre	Plano Estatístico	2008-2012	Pas encore planifiée		2008-2011
9	Cap-Vert				Pas de stratégie			En cours de conception	2012-2015	2011-2015
10	Tchad				Stratégie expirée	PPAST-Programme d'Activités statistiques à moyen-terme	2002-2007	En cours de conception		2006-2010
11	Côte d'Ivoire	11/06/2009			Mise en œuvre	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2010-2014	Pas encore planifiée		2008-2012

12	Comores	02/02/2010			Pas de stratégie			En cours de conception	2011-2016	2006-2008
13	Congo	28/06/2009			Stratégie expirée	Programme pluriannuel de développement de la statistique	2005-2009	En cours de conception		2008-2010
14	Djibouti				Finalisée, en attente d'adoption	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2009-2013	Pas encore planifiée		2009-2010
15	République démocratique du Congo	02/02/2010			Finalisée, en attente d'adoption	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2008-2013	Pas encore planifiée		2006-2010
16	Egypte				Pas de stratégie			Planifiée		2007-2012
17	Guinée équatoriale				Stratégie expirée	Stratégie de Développement de la Statistique	2003-2008	Planifiée		Pas de DSRP
18	Erythrée				Finalisée, en attente d'adoption	Master Plan for Development Economics Statistics	2010-2014	Planifiée		Pas de DSRP
19	Ethiopie				Mise en œuvre	The Ethiopian National Strategy for the Development of Statistics	2009/2010-2013/2014	Pas encore planifiée		2006-2010
20	Gabon	29/01/2010			Mise en œuvre	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2011-2015	Pas encore planifiée		2006-2010
21	Gambie	30/06/2009			Mise en œuvre	Master Plan for the Statistics System of the Gambia	2008-2011	En cours de conception	2012-2015	2007-2011
22	Ghana	28/06/2009			Finalisée, en attente d'adoption	National Strategy for the Development of Statistics	2009-2013	Pas encore planifiée		2006-2009
23	Guinée-Bissau				Mise en œuvre	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2009-2013	Pas encore planifiée		2007-2012
24	Guinée				Pas de stratégie			En cours de conception		2006-2008
25	Kenya	25/01/2010			Mise en œuvre	Strategic Plan for the National Statistical	2009-2013	Pas encore planifiée		2008-2012

						System				
26	Libye				Mise en œuvre	National Strategy for the Development of Statistics	2008/2009-2012/2013	Pas encore planifiée		2009-2010/2011
27	Lesotho				Mise en œuvre	National Strategy for the Development of Statistics	2009-2013	Pas encore planifiée		2007-2011
28	Libéria				Pas de stratégie			En cours de conception		Pas de DSRP
29	Madagascar				Finalisée, en attente d'adoption	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2007-2012	Pas encore planifiée		2007-2012
30	Mali	22/10/2010	06/04/2011	13/07/2011	Mise en œuvre	NSS Strategic Plan	2008-2012	Planifiée	2013-2017	2006-2011
31	Malawi	05/08/2010			Mise en œuvre	Schéma Directeur de la Statistique	2008-2012	Planifiée	2012-2017	2007-2011
32	Mozambique	17/06/2009	18/11/2012		Mise en œuvre	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2007-2014	Pas encore planifiée		2006-2010
33	Mauritanie				Stratégie expirée	National Strategy for the Development of Statistics	2007-10	Pas encore planifiée		Pas de DSRP

34	Ile Maurice	21/01/2010	27/01/2010	09/02/2010	Mise en œuvre	Plan d'Action à Long-Terme de la Direction de la Statistique	2002-2012	En cours de conception		2007-2015
35	Namibie				Mise en œuvre	Plan Estrategico do Sistema Estatistico Nacional	2008-2012	Planifiée	2013-2017	2006-2009
36	Nigeria				Stratégie expirée	Namibia Third National Statistical Plan	2005-2009	Planifiée		2007/2008-2011/2012
37	Niger	12/05/2009			Mise en œuvre	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2008-2012	Pas encore planifiée		2008-2012
38	Rwanda	15/05/2009			Mise en œuvre	Statistical Master Plan for the Nigeria National Statistics System	2007-2011/2012	Pas encore planifiée		2003-2007
39	Afrique du Sud				Mise en œuvre	National Strategy for the Development of Statistics	2009-2014	Pas encore planifiée		2008-2012
40	République				Pas de stratégie			En cours de	2009-	2003-2015

	arabe sahraouie démocratique							conception	2018	
41	Sénégal	24/02/2010			Mise en œuvre	Schéma Directeur de la Statistique	2008-2013	Pas encore planifiée		2006-2010
42	Seychelles				Finalisée, en attente d'adoption			Pas encore planifiée		2000-2010
43	Sierra Leone	18/06/2009			Mise en œuvre	National Strategy for the Development of Statistics	2008-2012	Pas encore planifiée		2005-2007
44	Somalie				Pas de stratégie			Pas encore planifiée		Pas de DSRP
45	Sao Tomé & Principe	01/02/2010			Mise en œuvre	Statistics South Africa Strategic Plan	2010/2011- 2014/2015	Planifiée		Pas de DSRP
46	Soudan				Stratégie expirée	Central Bureau of Statistics Strategic Plan	2003-2008	Planifiée		I-DSRP 2003/2004
47	Soudan du Sud,									
48	Swaziland				Stratégie expirée	Strategic Plan	2004/2005- 2008/2009	En cours de conception	2001- 2016	2005-2015
49	Tanzanie				Mise en œuvre	Tanzania Statistical Master Plan	2009/2010- 2013/2014	Planifiée		2010/2011- 2014/2015
50	Togo	12/05/2009			Finalisée, en attente d'adoption	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2009-2013	Pas encore planifiée		2009-2011
51	Tunisie				Mise en œuvre	Le Programme National de la Statistique	2007-2011	Planifiée		2007-2011
52	Ouganda				Mise en œuvre	Plan for National Statistical Development	2007-2011	Pas encore planifiée		2008-2009
53	Zambie	31/01/2010			Finalisée, en attente d'adoption	Zambia NSDS	2009-2013	Pas encore planifiée		2006-2010
54	Zimbabwe				Finalisée, en attente d'adoption	National Strategy for the Development of Statistics	2011-2015	Pas encore planifiée		2009-2013

Source : Commission de l'UA et Paris21.org.

Légende
SNDS existante
Prochaine SNDS

Catégorie	Définition	Catégorie	Définition
Pas de stratégie	Il n'existe aucune stratégie en place	Pas encore planifiée	Le processus de conception de la SNDS n'a pas encore démarré
Finalisée, en attente d'adoption	Un document de SNDS a été élaboré mais n'a pas encore été adopté par le gouvernement	Planifiée	Le processus de conception de la SNDS a été lancé (par exemple une feuille de route) et la recherche de financement est en cours
Mise en œuvre	Un document SNDS a été adopté par le gouvernement et mis en œuvre		
Expirée	La stratégie existante a expiré		